



Procès-verbal - Conseil municipal
Séance du mardi 17 décembre 2019 à 18 h 30

Direction de l'administration générale
et de la gestion patrimoniale
GM/CZ

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Georges BUISSON, Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Thibaut GUIGUE (à partir de 19 h 05 avant le vote de la question n°13), Evelyne FORNER, Dominique DORD, Claudie FRAYSSE, Jean-Claude CAGNON, Jean-Marc VIAL, Hadji HALIFA, Christèle ANCIAUX, Marina FERRARI, Nicolas VAIRYO, Joaquim TORRES, Aurore MARGAILLAN (à partir de 18 h 45 avant le vote de la question n°4), Nicolas POILLEUX, Lucie DAL PALU, Nathalie REYMOND, Jean-Marie MANZATO, Serge GATHIER, André GIMENEZ, Fatiha BRUNETTI et Dominique FIE

ETAIENT EXCUSES

Thibaut GUIGUE (jusqu'à 19 h 05), Christiane MOLLAR (ayant donné pouvoir pour la séance à Corinne CASANOVA), Jérôme DARVEY (ayant donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), Nathalie MURGUET (ayant donné pouvoir pour la séance à Christèle ANCIAUX), Raynald VIAL (ayant donné pouvoir pour la séance à Marina FERRARI), Aurore MARGAILLAN (jusqu'à 18 h 45), Marie-Alix BOURBIAUX (ayant donné pouvoir pour la séance à Georges BUISSON), Soukaïna BOUHNİK (ayant donné pouvoir pour la séance à Hadji HALIFA), Lorène MODICA (ayant donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX) et Brigitte ANDREYS (ayant donné pouvoir pour la séance à Dominique FIE)

ÉTAIT ABSENTE

Véronique DRAPEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Lucie DAL PALU

123. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (CGCT articles L. 2122-22 et L.2122-23)

Décision N° 099/2019 du 02/09/2019 exécutoire le 08/10/2019 : contrat de location d'un bien appartenant à la Ville

Objet : convention d'occupation précaire d'un logement 74, boulevard de la Roche du Roi au profit de monsieur Jean-Albert Romeu moyennant une redevance mensuelle de 546 euros. Cette convention est conclue à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée d'un an.

Décision N° 102/2019 du 02/09/2019 exécutoire le /2019 : convention de mise à disposition de terrains et de matériels

Objet : convention de mise à disposition de terrains et matériels à titre gratuit au profit de l'Université Savoie Mont-Blanc afin d'autoriser les étudiants du Master Géologie Géotechnique Géoressources à utiliser les sites naturels du Tillet et du Jardin Vagabond pour 5 ans renouvelable.

Décision N° 106/2019 du 18/09/2019 exécutoire le 26/09/2019 : bail de location d'un bien appartenant à la Ville

Objet : bail de location pour la mise à disposition de locaux communaux à usage de bureau sis 2, rue Vaugelas et 1, place des Ecoles au profit de l'Etat (Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Ce bail est conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} février 2019 pour se terminer le 31 janvier 2028. Le montant du loyer annuel pour 2019 est de

7 552 euros payable trimestriellement révisé tous les trois ans en fonction de la variation de l'indice Icat publié par l'INSEE.

Décision N° 114/2019 du 14/10/2019 exécutoire le 21/10/2019 : tarifs visites guidées de groupe Année 2019

Objet : la vente des visites guidées de groupe actuellement effectuée par l'OTI sera assurée par le service d'Art et d'Histoire de la Ville à compter du 14 octobre 2019. Les tarifs sont fixés.

Décision N° 116/2019 du 04/11/2019 exécutoire le 05/11/2019 : désignation d'un avocat

Objet : désignation du Cabinet SINDRES pour défendre les intérêts de la Ville contre la requête d'appel déposée par messieurs Couderc, Bornard, Chaudoye et l'association Sauvons Hôtel Métropole devant la Cour administrative de Lyon contre le rejet par le Tribunal administratif de Grenoble de leur demande d'annulation du PC 073 00817C1101.

Décision N° 120/2019 du 06/11/2019 exécutoire le 12/11/2019 : représentation de deux agents de la Ville au Tribunal de Grande Instance de Chambéry

Objet : représentation par Christine Mazzega-Sbovata et Noël Favre pour défendre les intérêts de la Ville assignée par Nacarat et Vinci Immobilier lors de l'audience du 19 novembre 2019 au TGI de Chambéry en vue de la désignation d'un expert pour état des lieux préventif avant le début des travaux de réhabilitation de l'ancien Hôtel Bristol.

Décision N° 123/2019 du 18/11/2019 exécutoire le 19/11/2019 : désignation d'un avocat

Objet : désignation de Maître Catherine REY, avocat au barreau de Chambéry pour défendre (protection fonctionnelle) Chloée Laurencin-Carbonne et Angélique Durando-Millieret devant le Tribunal correctionnel de Chambéry contre Boucherit Kerrache.

Décision N° 117/2019 du 19/11/2019 exécutoire le 19/11/2019 : marché MAPA supérieur à 90 000 euros HT et inférieur à 221 000 euros HT

Objet : Signature d'un marché pour la restauration et la numérisation d'archives, prestations alloties comme suit :

Pour le lot 1 : restauration avec QUILLET SAS pour un montant de 20 000 euros HT,

Pour le lot 2 : numérisation avec FLASH COPY SARL pour un montant de 15 000 euros HT.

Décision N° 125/2019 du 28/11/2019 exécutoire le 04/12/2019 : convention de mise à disposition

Objet : convention de mise à disposition entre l'OPAC et la Ville à titre gratuit et d'une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2019 pour la mise à disposition de locaux destinés au stockage de vélos électriques et de matériels pour la petite enfance situés au 97, boulevard de la Roche du Roi.

Décision N° 126/2019 du 02/12/2019 exécutoire le 03/12/2019 : modification d'un marché supérieur à 90 000 euro HT

Objet : . Avenant 2 au marché du 30.04.2019 passé avec le groupement Berlioz/Gonthier/Blondet pour un montant de 20 547,62 euros HT.

La modification des prestations entraîne une plus-value de 6,15 % au marché initial dont le nouveau montant est porté à 377 661,37 euros HT.

. Avenant 2 au marché du 30.04.2019 passé avec la société Millet Paysage Environnement pour un montant de - 267 euros HT.

La modification des prestations entraîne une moins-value de 0,14 % au marché initial dont le nouveau montant est porté à 182 148 euros HT.

. Avenant 2 au marché du 30.04.2019 passé avec la société Berlioz SAS mandataire Berlioz/Gonthier pour un montant de 5 518,50 euros HT.

La modification des prestations entraîne une plus-value de 7,16 % au marché initial dont le nouveau montant est porté à 82 539,63 euros HT.

Décision N° 128/2019 du 05/12/2019 exécutoire le 09/12/2019 : désignation d'un avocat

Objet : désignation du Cabinet SINDRES pour défendre les intérêts de la Ville contre la requête déposée par madame et monsieur Bichet devant le Tribunal administratif de Grenoble pour l'annulation du PC 073 00818C1088 délivré à SRI.

Le conseil municipal donne acte au maire de cette communication.

124. AFFAIRES GENERALES - Suppression d'un poste d'adjoint et actualisation du tableau des adjoints

A la suite à la démission du premier adjoint au maire, le Conseil municipal à la majorité avec 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Dominique FIE pouvoir de Brigitte ANDREYS) approuve :

- la suppression d'un poste d'adjoint et décide de porter le nombre à 8 postes d'adjoints,
- l'actualisation du tableau du Conseil municipal comme suit :
 - Georges BUISSON – Premier adjoint
 - Isabelle MOREAUX-JOUANNET – Deuxième adjointe
 - Michel FRUGIER – Troisième adjoint
 - Corinne CASANOVA – Quatrième adjointe
 - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Cinquième adjointe
 - Thibaut GUIGUE – Sixième adjoint
 - Evelyne FORNER – Septième adjointe
 - Dominique DORD – Huitième adjoint

125. AFFAIRES GENERALES - Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

A la suite de la démission d'un adjoint au maire il convient de modifier la délibération du 17 octobre 2018 fixant ces indemnités en réduisant notamment l'enveloppe globale. Les indemnités attribuées restent inchangées.

Le Conseil municipal à la majorité avec 28 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Dominique FIE pouvoir de Brigitte ANDREYS et Fatiha BRUNETTI) et 1 VOIX CONTRE (André GIMENEZ) approuve la modification de l'enveloppe budgétaire des indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués.

126. ENVIRONNEMENT - Confortement des digues du Sierroz – Demande de révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Les travaux de confortement des digues du Sierroz sont achevés. Le renforcement très important de la protection des habitants est de nature à justifier une révision des dispositions du PPRI dans ce secteur de la Ville.

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 VOIX POUR charge le maire de saisir le préfet d'une demande de révision du PPRI pour le secteur de la Ville mieux protégé par le confortement des digues du Sierroz, de solliciter l'aide technique du CISALB et d'accomplir plus généralement toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et de signer toutes les pièces nécessaires.

127. CULTURE - Convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la publication d'un cahier du patrimoine

La Ville d'Aix-les-Bains et la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont associées par convention afin de réaliser l'inventaire du patrimoine architectural de la commune d'Aix-les-Bains. Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 VOIX POUR donne un avis favorable à la publication d'un cahier du patrimoine fin 2020.

128. CULTURE - Transfert de la commercialisation des visites de groupes de l'OTI à la Ville

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 VOIX POUR autorise le maire à signer la convention entre la Ville et l'OTI qui a pour but de préciser les relations, de définir les missions et le rôle de chacune des parties pour les visites guidées par des guides-conférenciers, qu'il s'agisse de visites guidées à destination des visiteurs individuels, des groupes et des groupes scolaires.

129. CULTURE - Transfert de dépôt d'amulettes égyptiennes de la collection archéologique d'Aix-les-Bains vers le futur musée Champollion de Vif

Dans le cadre de la création du futur musée Champollion à Vif, le Département de l'Isère sollicite le prêt de 9 amulettes égyptiennes appartenant à la collection du musée Faure. Ces objets étant actuellement en dépôt au musée des Beaux-arts et d'archéologie Déchelette de Roanne, le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 VOIX POUR autorise ce nouveau dépôt des 9 amulettes de la collection archéologique de la Ville d'Aix-les-Bains au musée Champollion de Vif (Département de l'Isère).

130. PETITE ENFANCE - ENFANCE JEUNESSE - Convention avec la commune de Mouxy pour le relais d'assistantes maternelles

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 VOIX POUR valide le principe de partenariat entre la ville d'Aix-les-Bains et la commune de Mouxy au titre du relais d'assistantes maternelles pour l'année 2020 et autorise le maire à signer la convention. La commune de Mouxy apportera une participation financière en compensation du service rendu.

131. PETITE ENFANCE - ENFANCE JEUNESSE - Convention Atout Jeunes : actualisation 2020

Dans le cadre de sa politique enfance jeunesse, la Ville est impliquée depuis 15 ans dans le dispositif partenarial « Atout Jeunes » avec les cantons d'Aix-Nord (Entrelacs, Grésy-sur-Aix) et Aix-Sud (Drumettaz, Viviers du Lac, Voglans et Mouxy) pour la mise en place d'actions en direction des enfants et des jeunes (carte de réduction, bourse projet, conférences, BAFA jeunes et formation des animateurs). Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 VOIX POUR autorise le maire à signer la convention de partenariat Atout Jeunes pour la période 2020-2021 qui revalorise les modalités de participation de la Ville, au regard du nombre de jeunes aixois : 12 900 € pour les actions menées et 10 000 € pour le co-financement du poste de chargé de mission, soit 22 900 € par an, pour la période 2020 et 2021.

132. POLITIQUE DE LA VILLE - Validation du protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Le comité de pilotage du contrat de ville du 6 novembre 2019 a encouragé favorablement la démarche de prolongation du contrat de ville.

Initialement adoptés pour la période comprise entre 2015 et 2019, les contrats de ville sont reconduits pour 2 années supplémentaires via la négociation au niveau intercommunal d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Les orientations ont été identifiées en prenant appui d'une part sur l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville qui vous a été présenté l'année dernière et d'autre part sur les travaux du comité technique et du comité de pilotage. Par ailleurs, le conseil citoyen de Marlioz a été concerté sur le sujet conformément aux dispositions législatives en la matière.

Le protocole prend appui sur les objectifs stratégiques du contrat de ville. Pour rappel il s'articule sur les piliers cohésion sociale, développement économique et emploi et habitat et cadre de vie. Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 VOIX POUR valide ce protocole d'engagements renforcés et réciproques.

133. VILLE – SANTE - Adoption de la Stratégie 2020-2030 du Réseau français des Villes-Santé et du Consensus de Copenhague entre les maires de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

La Ville d'Aix-les-Bains met en œuvre une politique de santé publique dans le cadre des compétences qui lui sont déléguées, les obligations de police du maire et aussi par une politique volontariste forte qui peut être illustrée par la mise en œuvre d'un plan d'actions pour la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles de la Ville. Ces actions se traduisent aussi depuis 2008 par l'adhésion de la Ville au Réseau français des Villes-Santé de l'OMS.

Le Conseil municipal à la majorité avec 29 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (André GIMENEZ, Fatiha BRUNETTI, et Dominique FIE) adopte :

- la Stratégie 2020-2030 du Réseau français des Villes-Santé OMS ;
- le Consensus de Copenhague du bureau Europe de l'OMS.

134. DENOMINATION DE VOIE - Voirie nouvelle entre la rue Marguerite Duras et le chemin de l'Epervier (programme immobilier Villas Bergame)

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 VOIX POUR approuve la dénomination : « rue Colette » (1873-1954) - Femme de lettres française, romancière, mime, actrice et journaliste.

135. AFFAIRES FONCIÈRES - Boulevard Garibaldi - Achat de parcelles à la copropriété résidence l'Eden Cap

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR approuve l'acquisition à la copropriété « Résidence l'Eden Cap » des parcelles cadastrées section BE sous les numéros 427, 428, 496, 498 et 500 d'une contenance totale d'environ 1 415 m² à l'euro symbolique qui constituent l'assiette d'une voie verte reliant le boulevard Garibaldi au lac et des espaces verts le long de ladite voie.

136. AFFAIRES FONCIÈRES - 199, Avenue du Grand Port - Achat d'un détachement de parcelle à madame et monsieur Dargaud

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR autorise le maire à signer un acte authentique d'achat au profit de la Commune d'un détachement de la parcelle cadastrée section BI 43 (environ 27 m² sur lequel se trouve un piézomètre) appartenant à madame et monsieur Dargaud, domiciliés au 199, avenue du Grand Port à Aix-les-Bains (73100) pour le prix de cent euros (100 €).

137. AFFAIRES FONCIÈRES - Chemin des Eaux Vives - Achat de parcelles au GFA des Eaux Vives pour élargissement de la voie

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR approuve l'acquisition au groupement foncier agricole (GFA) des Eaux Vives des parcelles cadastrées section BH 327 et BH 332 de 34 m² environ pour 850 €.

138. AFFAIRES FONCIÈRES - Chemin des Eaux Vives - Achat de parcelles à monsieur André Garin pour élargissement de la voie

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR approuve l'acquisition à monsieur André Garin des parcelles cadastrées section BH 318 et BH 338 de 280 m² environ pour 7 000 €.

139. AFFAIRES FONCIÈRES - Etablissement public foncier local (EPFL) de la Savoie – Autorisation à signer l'avenant parcellaire n°1 et approbation des prix d'acquisition

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR autorise le maire à signer l'avenant n° 1 parcellaire à la convention d'intervention et de portage foncier avec l'établissement public foncier local de la Savoie (EPFL) pour l'opération n°19-432 sise chemin de la Baye et relative à la création d'un chemin piéton. Cet avenant modifie le périmètre d'intervention et de mission de l'EPFL de la Savoie en intégrant le portage foncier pour l'achat d'un détachement de la parcelle cadastrée AE 192, soit la parcelle AE 192p d'une surface de 14 m² environ.

Le Conseil municipal approuve les prix des acquisitions proposés par l'EPFL et correspondant à la valeur vénale hors frais de notaire et de portage pour les portages fonciers suivants :

- l'acquisition des parcelles AE 53, 55 et 197 d'une surface totale d'environ 1 805 m² au prix de 179 900 € hors frais de notaire et de portage,
- l'acquisition des parcelles AE 54 et 56 d'une surface totale d'environ 1 138 m² au prix de 113 800 € hors frais de notaire et de portage,
- l'acquisition de la parcelle AE 192p au prix de 100,00 € le m² hors frais de notaire et de portage, soit 1 400 € pour environ 14 m².

140. AFFAIRES FONCIÈRES - Chemin de la Baye - Convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL – Autorisation donnée à l'EPFL de vendre des détachements de la parcelle AE 53

Les propriétaires attenants à la parcelle AE 53 souhaitent acheter une bande de 4,5 m de large détachée de cette dernière au sud.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents avec 34 VOIX POUR autorise l'EPFL dans le cadre de la convention opérationnelle d'intervention et de portage foncier n°19-432 du 31 octobre 2018 à procéder à la division de la bande de terrain ci-dessus désignée et à sa revente aux propriétaires intéressés pour 187 m² environ à madame et monsieur Jeandet et pour 80 m² environ à madame et monsieur Desole au prix de 100 € le m².

141. AFFAIRES FONCIÈRES - 24-26, Avenue de Marlioz - Convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL - Approbation du prix d'acquisition

Dans le cadre de la convention d'intervention et de portage foncier n° 19-451 conclue avec l'établissement public foncier local de la Savoie (EPFL) et relative à l'acquisition de locaux, d'une surface d'environ 749 m², sis au 24-26, avenue de Marlioz, le Conseil municipal à la majorité avec 31 VOIX POUR, 2 CONTRE (Dominique FIE pouvoir de Brigitte ANDREYS) et 1 ABSTENTION (Fatima BRUNETTI) approuve le prix d'acquisition du bien à 750 000 € proposé par l'EPFL correspondant à la valeur vénale du bien hors frais de notaire et de portage.

142. AFFAIRES FONCIÈRES - Avenue Daniel Rops - Déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle BD 345

La société LPA est preneuse d'un bail commercial pour le bien communal dénommé le « Restaurant de la Plage ». Pour fonctionner, l'exploitation est tributaire d'équipements et d'alimentations en fluides/énergies qui ne sont pas situés dans l'assiette du bail commercial mais sur la parcelle cadastrée section BD 345.

Pour que ces équipements soient mis à disposition du restaurateur via un avenant au bail commercial, Grand-Lac a constaté la désaffectation de la partie de la parcelle BD 345 comprenant les équipements. Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR approuve le déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle BD 345 et approuve son classement dans le domaine privé communal.

143. AFFAIRES ECONOMIQUES – 1, Avenue du Grand Port – Résiliation amiable du fonds de commerce du restaurant « le Bien assis »

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR approuve la résiliation du bail commercial entre la Sarl L'Evasion, domiciliée à Aix-les-Bains (73100), 1, avenue du Grand Port, qui exploite le restaurant « Au Bien Assis », contre le versement d'une indemnité de 200 000 € et autorise l'exploitante à quitter définitivement les lieux au plus tard le 31 mai 2020, le temps pour elle de débarrasser les locaux.

144. AFFAIRES CULTURELLES ET PATRIMONIALES - Achat à la SCCV du Sillon Alpin des Thermes Pelligrini et des Princes Neufs

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR autorise le maire à signer une promesse synallagmatique de vente et un acte authentique de vente au profit de la Commune pour cent-vingt-mille-sept-cent-quarante-euros (120 740 €) des Thermes Pellegrini et du bâtiment des Princes Neufs (environ 4 268,20 m² au sol) situés place des Thermes à Aix-les-Bains à la SCCV du Sillon Alpin. L'acte authentique de vente devra être signé au plus tard fin février 2020.

145. COMMANDE PUBLIQUE - Groupement de commandes avec la communauté d'agglomération Grand Lac – Travaux d'aménagement des abords du Collège Garibaldi

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR :

- émet un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme de groupement de commandes, la Communauté d'agglomération Grand Lac étant coordonnateur ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement
- procède à la désignation de représentant de la Ville à siéger à la Commission d'appel d'offres du groupement, ces représentants élus parmi les membres de la CAO de la Ville :

Membre titulaire : Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Membre suppléant : Nicolas POILLEUX

146. COMMANDE PUBLIQUE - Groupement de commandes avec la communauté d'agglomération Grand Lac – Travaux de détection et de topographie – Accord cadre

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR :

- émet un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme de groupement de commandes, la communauté d'agglomération Grand Lac étant coordonnateur ;
- autorise le maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement

- procède à la désignation des représentants de la Ville admis pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement, ces représentants étant élus parmi les membres de la CAO de la Ville :

Membre titulaire : Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Membre suppléant : Nicolas POILLEUX

147. COMMANDE PUBLIQUE - Groupement de commandes avec la communauté d'agglomération Grand Lac – Maîtrise d'oeuvre – Accord cadre

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR :

- émet un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme de groupement de commandes, la communauté d'agglomération Grand Lac étant coordonnateur ;
- autorise le maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement
- procède à la désignation de représentant de la Ville pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement, ces représentants élus parmi les membres de la CAO de la Ville :

Membre titulaire : Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Membre suppléant : Nicolas POILLEUX

148. COMMANDE PUBLIQUE - Groupement de commandes avec la communauté d'agglomération Grand Lac – Prestations en matière de récolement

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR :

- émet un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme de groupement de commandes, la communauté d'agglomération Grand Lac étant coordonnateur ;
- autorise le maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement
- procède à la désignation de représentant de la Ville à siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement, ces représentants élus parmi les membres de la CAO de la Ville :

Membre titulaire : Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Membre suppléant : Nicolas POILLEUX

149. AFFAIRES FINANCIERES - Mesures comptables :

Le Conseil municipal à la majorité avec 31 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Fatih BRUNETTI et Dominique FIE pouvoir de Brigitte ANDREYS) :

- adopte l'attribution aux associations et personnes physiques, et autres bénéficiaires des subventions mentionnées dans le tableau annexé et autorise le maire à signer les conventions annuelles qui pourraient intervenir à la suite de l'attribution de ces subventions ou bourses,
- approuve le transfert de l'actif des services petite enfance et centres de loisirs du CCAS à la Ville d'Aix-les-Bains. Ces subventions d'équipements sont listées dans le tableau ci-dessus,
- approuve au Budget annexe parkings 2019 la modification des crédits ouverts au titre des amortissements telle que décrite ci-dessus,
- approuve la régularisation des comptes de tiers en reprenant leur solde dans le résultat de la collectivité,
- approuve la reprise partielle de la provision « Rhode Tourisme » pour un montant de 6.000,58 €. Cette opération est une opération réelle semi-budgétaire. Le titre sera effectué à l'article 7815.

150. AFFAIRES FINANCIERES - Budgets Primitifs 2020

A la suite du débat d'orientation budgétaire tenu lors du conseil du 5 novembre 2019, le Conseil municipal :

- à la majorité avec 26 VOIX POUR, 6 CONTRE (Marina FERRARI pouvoir de Raynald VIAL, André GIMENEZ, Fatih BRUNETTI et Dominique FIE pouvoir de Brigitte ANDREYS) approuve le Budget Ville 2020 et ses annexes,
- à l'unanimité avec 34 VOIX POUR approuve le Budget Parkings 2020 et ses annexes,

- à la majorité avec 32 VOIX POUR, 2 CONTRE (Dominique FIE pouvoir de Brigitte ANDREYS) approuve le Budget Touristique 2020 et ses annexes.

151. AFFAIRES FINANCIERES - Attribution des subventions inscrites au budget primitif 2020

Renaud BERETTI, Claudie FRAYSSE et Evelyne FORNER sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 31 VOIX POUR approuve l'attribution aux associations et personnes physiques, et autres bénéficiaires des subventions inscrites au budget primitif 2020.

152. AFFAIRES FINANCIERES - Approbation du rapport de la SPL OSER pour l'exercice 2018

Conformément à l'article L 524-1 du code général des collectivités territoriales, ce rapport prend acte du rapport de gestion de la Société Publique Locale (SPL) pour l'exercice 2018.

Pour rappel, cette SPL est le mandataire de la Ville pour la réalisation de la rénovation de l'école élémentaire de Marlioz.

Le Conseil municipal prend acte du rapport de la SPL d'efficacité énergétique pour l'exercice 2018.

153. AFFAIRES FINANCIERES - Approbation de la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de l'OPAC de la Savoie pour l'acquisition en VEFA de 12 logements PLS « Prés de la Tour » à Aix-les-Bains

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR :

- approuve la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de l'OPAC de la Savoie pour l'acquisition en VEFA de 12 logements PLS « Prés de la Tour », à Aix-les-Bains,
- autorise le maire ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

154. AFFAIRES FINANCIERES - Approbation de la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de l'OPAC de la Savoie pour l'acquisition en VEFA de 11 logements PLS « Prés de la Tour » à Aix-les-Bains

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR :

- approuve la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de l'OPAC de la Savoie pour l'acquisition en VEFA de 11 logements PLS « Prés de la Tour », à Aix-les-Bains,
- autorise le maire ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

155. AFFAIRES FINANCIERES - Approbation de la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de l'association La Ribambelle pour la création d'un pôle adolescent au sein de l'ITEP La Ribambelle à Aix-les-Bains

Renaud BERETTI sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 VOIX POUR approuve la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de l'association La Ribambelle à hauteur de 100 % pour un prêt de 1.800.000 euros consenti par la Société Générale pour la création d'un pôle adolescent au sein de l'ITEP La Ribambelle à Aix-les-Bains.

156. AFFAIRES FINANCIERES - Approbation de la garantie d'emprunt au bénéfice de la SOLLAR pour l'acquisition / amélioration de 10 logements collectifs « L'Aurore »

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR approuve la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de la SOLLAR à hauteur de 50 % pour un prêt de 1.030.896 euros consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à la SOLLAR, afin qu'elle finance l'acquisition / amélioration de 10 logements collectifs « L'Aurore » à Aix-les-Bains.

157. AFFAIRES FINANCIERES - Convention de partenariat relatif à la gestion globale de l'éclairage extérieur – Avenant n° 5 – Autorisation de signature

Un contrat de partenariat relatif à la gestion globale de l'éclairage extérieur a été notifié le 6 janvier 2011 pour durée de 15 ans.

Le Conseil municipal à la majorité avec 31 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Dominique FIE pouvoir de Brigitte ANDREYS et Fatiha BRUNETTI) accepte les termes de l'avenant 5 au contrat de partenariat relatif à la gestion globale de l'éclairage extérieur, qui modifie les conditions de vente des certificats d'économie d'énergie générés par les travaux d'investissement réalisés chaque année dans le cadre du contrat.

158. RESSOURCES HUMAINES – Transformation de postes et ajustement du tableau des emplois permanents

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR approuve les transformations de postes.

159. RESSOURCES HUMAINES - Ratios d'avancement de grade de catégorie C

Afin de favoriser un déroulement de carrière pour les agents les plus modestes, notamment ceux de catégorie C, le maire souhaite doubler les ratios d'avancement de grade initialement fixé à 30%. Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR valide le ratio d'avancement de grade à hauteur de 60% pour l'ensemble des grades des cadres d'emplois de catégorie C.

160. RESSOURCES HUMAINES – Valorisation de la rémunération des agents recenseurs

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR approuve l'expérimentation envisagée et le forfait établi pour la prochaine campagne de recensement devant débuter le 16 janvier 2020.

Le forfait s'établit comme suit :

Résidence principale	6 € par logement
Résidence secondaire	3 € par logement
Séance de formation	35 € la demi-journée – 2 séances
Tournée de reconnaissance	40 €
Indemnité de déplacement	150 €
Indemnité de fin de collecte (pour l'agent qui a terminé son secteur)	+15% de la rémunération de base
Coût global de la campagne	10 300 à 10 500 € brut
Estimation de l'indemnité versée par l'INSEE pour la collecte	6 359 €

161. RESSOURCES HUMAINES – Plan de formation et indemnités des formateurs internes

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR acte la communication du Plan de formation de la collectivité et valide les modalités et le montant des indemnités allouées aux formateurs internes de la collectivité.

Formation en lien avec les missions exercées	Formation sans lien avec les missions exercées
20 € de l'heure	30 € de l'heure
120 € brut la journée	150 € brut la journée

162. RESSOURCES HUMAINES - Adoption du document unique d'évaluation des risques professionnels

La Ville et le CCAS d'Aix-les-Bains se sont engagés dans la réalisation d'un document unique. Ce projet, qui a été présenté aux élus et aux services dans le courant de l'année 2017, voit aujourd'hui le jour. Le travail réalisé qui a consisté à décliner les missions, les activités des directions, des services par unité de travail, a permis d'instaurer une culture et des valeurs autour de la sécurité. Il incite la collectivité à s'attacher au suivi des actions et à faire vivre la démarche au quotidien, dans le temps.

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR valide le DUERP et le plan d'action et s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation et en assurer le suivi.

163. RESSOURCES HUMAINES – Référent déontologue et laïcité – Procédure alerte éthique

La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires sollicite la création d'un référent déontologue au sein des collectivités territoriales pour permettre aux agents de la fonction publique de mieux connaître et comprendre leurs obligations et les principes déontologiques inhérents au service public.

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR :

- Approuve le projet de partenariat et autorise le maire à signer la convention relative au socle commun de compétences ainsi que tout éventuel avenant ;
- Approuve la procédure « Alerte éthique ».

164. RESSOURCES HUMAINES – Autorisation d'absence

Don du sang, de plaquettes, de plasma (Article D.1221-2 du Code de la santé publique)	Temps du don	Les justificatifs sont à fournir à l'issue du don à la DRH
Fonctionnement de l'Amicale du personnel	4h/mois pour le Président et le trésorier 2h/mois pour les Vice-présidents et le secrétaire 1h/mois pour les membres du bureau	Les heures sont cumulables sur une année civile mais non reportables sur l'année suivante

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 VOIX POUR valide les autorisations d'absence.

APRES LE CHAPITRE DES QUESTIONS ORALES, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22 H 35.

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du mardi

17 décembre 2019 est affiché à la porte de la mairie le vendredi 20 décembre 2019.



Renaud BERETTI,
Maire d'Aix-les-Bains,
Pour le maire et par délégation,
Gilles MOCELLIN
Directeur Général Adjoint
Directeur de l'Administration Générale